



## **PRINCIPES DE L'OFFRE DE PARRAINAGE**

### **Organisateur :**

Cette opération est organisée par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon, établissement public local dont le siège social est situé 2 rue Viala- BP 80212- 84009 AVIGNON Cedex 1.

SIRET : 26840110600011 - Inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 030 366

En informant aussitôt les participants des nouvelles dispositions, la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler l'offre parrainage si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans les mêmes conditions, la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon se réserve le droit de modifier à tout moment les principes et caractéristiques de la présente offre parrainage.

Elle pourra refuser ou exclure toute personne (parrain/filleul) qui ne respecterait pas les conditions.

### **Durée de l'opération**

L'opération est valable pour toute première ouverture de compte de dépôt complète et validée avant le 31 décembre 2019.

### **Caractéristiques de l'offre parrainage :**

La personne effectuant la recommandation est dénommée le « Parrain ». La personne recommandée est dénommée le « Filleul ».

L'opération de parrainage est réservée :

Pour le parrain : à toute personne (personnes physiques majeures capables juridiquement, associations) détentrice d'un compte de dépôt à vue à la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Pour les filleuls : aux personnes physiques majeures capables juridiquement non détentrice d'un compte de dépôt à vue à la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Les offres de parrainage sont limitées à 3 par parrain sur une année civile.

Le parrain doit détenir un compte de dépôt à la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Il acquiert la qualité de parrain dès que son filleul a ouvert un compte de dépôt à vue à la Caisse de Crédit Municipal sur présentation du coupon de parrainage et que l'ensemble des critères mentionnés ci-dessous sont réunis. Il peut alors prétendre à la récompense ci-après prévue.

Dans le cadre de l'opération de parrainage, le filleul devra ouvrir un compte de dépôt à vue et souscrire au service gratuit de mobilité bancaire proposé par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon. Le filleul confie à la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon la prise en charge des formalités de transfert de compte auprès d'au moins 3 organismes effectuant des prélèvements et/ou des virements sur le nouveau compte. Le filleul domicile des revenus réguliers sur le nouveau compte.

L'entrée en relation avec le filleul est soumise à l'accord préalable de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Les ouvertures de compte réalisées dans le cadre de l'opération sont soumises aux conditions générales d'ouverture de compte de dépôt à la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon se réserve le droit de refuser tout parrainage en cas de non-respect des conditions fixées dans le présent règlement. La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon n'est pas tenue de donner une suite favorable aux dossiers présentés dans le cadre de l'opération de parrainage.

Dans l'hypothèse où le filleul serait recommandé par plusieurs parrains, le parrain désigné sera celui dont les coordonnées auront été enregistrées en premier par la Caisse de crédit Municipal d'Avignon.

En cas d'ouverture d'un compte joint par le filleul, une seule récompense sera attribuée.

Le filleul ne peut cumuler cette offre de parrainage avec d'autres offres en cours soumises à l'ouverture d'un compte de dépôt, même s'il est éligible pour l'ensemble d'entre elles.

L'offre de parrainage ne peut se cumuler avec les avantages prévus dans les conventions de partenariat signées par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon avec ses partenaires et dont le Filleul pourrait bénéficier.

### **Attribution des récompenses :**

En contrepartie d'un parrainage valide :

Le parrain bénéficie de la gratuité de l'assurance contre la perte ou le vol de ses moyens de paiement et de ses clés sur une durée d'un an

Le filleul bénéficie de la gratuité de la cotisation à une carte VISA (hors carte visa premier) ou à une carte griffon sur une durée d'un an

Les récompenses ne peuvent être échangées contre leur valeur en espèces. Dans le cas où le client parraine plusieurs filleuls, les récompenses peuvent être remplacées par une récompense d'une valeur équivalente.

### **Consultation des conditions :**

Les présentes conditions sont consultables sur le site internet [www.cmavignon.com/documentation/](http://www.cmavignon.com/documentation/)

Elles peuvent être obtenues sur simple demande adressée à : Caisse de Crédit Municipal d'Avignon -2 rue Viala- BP 80212- 84009 Avignon Cedex 1 ou sur demande à ses guichets.

La participation à l'offre de parrainage implique et emporte l'acceptation pleine et entière des présentes conditions par les parrains et filleuls.

En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement ou en ce qui concerne son interprétation, la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sera seule compétente, et ses décisions seront souveraines et sans appel.

### **Protection des données :**

Les données personnelles des parrains et filleuls sont soumises aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données personnelles.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette opération de parrainage sont obligatoires pour la participation et la gestion de l'offre de parrainage. A défaut, nous ne pourrions traiter votre demande ou votre demande sera retardée. Ces données personnelles sont traitées par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon, responsable du traitement, et ce traitement a pour base l'intérêt légitime de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon à proposer ce type d'opération à ses clients et prospects aux seules fins de bénéficier des primes et cadeaux qu'elle propose. Afin d'accomplir les finalités précitées, nous communiquons les données personnelles du parrain et du filleul au service des comptes bancaires.

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par courrier adressé à Caisse de Crédit Municipal d'Avignon : Délégué à la protection des données- 2 rue Viala- BP80212- 84009 Avignon cedex 1. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité de vos données, de limitation du traitement des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courrier à Caisse de Crédit Municipal d'Avignon – 2 rue Viala – BP80212- 84009 Avignon cedex 1 ou par mail à [donneespersonnelles@cmavignon.com](mailto:donneespersonnelles@cmavignon.com).

En outre, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France.

Les données collectées pour cette opération sont conservées pendant une durée de 12 mois à compter de la date d'envoi du coupon de parrainage. Pour des informations complémentaires sur les traitements de données et sur vos droits sur ces données, vous pouvez vous référer à la notice d'information sur le traitement des données personnelles disponible en agence et sur le site [www.cmavignon.com](http://www.cmavignon.com).

### **Droit applicable :**

Cette opération est régie par la Loi française.